

Les jardins partagés : des expériences transformatrices et durables

Les résultats exposés dans ce numéro sont issus d'un travail de thèse réalisé sur les jardins partagés comme lieu de participation citoyenne et d'interrogation du rapport à la nature. Les jardins partagés étudiés naissent pour la plupart à l'initiative d'habitants qui s'organisent en associations, pour pouvoir s'occuper d'un terrain public assigné par la ville. Cet *In Situ* sera l'occasion d'exposer les rapports qui se construisent entre des initiatives « citoyennes » et les institutions locales dans le contexte strasbourgeois.

Un phénomène d'agriculture urbaine en expansion

L'augmentation rapide de la population urbaine oblige à repenser l'organisation de la ville, en s'interrogeant sur les nouvelles formes que doit prendre l'espace urbain, sur les modes possibles de « l'habiter » et sur les modèles alimentaires des citoyens. L'agriculture urbaine intéresse donc de nombreux acteurs dont les collectivités territoriales, les associations et les chercheurs.

Plusieurs définitions de ce phénomène en constante évolution coexistent. Ici, l'agriculture urbaine est entendue, dans une acception large, comme l'ensemble des activités agricoles qui existent sur le territoire urbain et périurbain. C'est en particulier sa multifonctionnalité qui en fait un levier au service de diverses politiques publiques. En effet, au-delà de sa dimension nourricière, l'agriculture urbaine concerne de nombreuses dimensions de la vie urbaine étant donné qu'elle pose des questions territoriales, sociales, environnementales et paysagères (Duchemin, 2012).

Les jardins partagés, en tant que lieu de production alimentaire, de lien social et de transformation du paysage urbain font partie de l'agriculture urbaine. On observe une augmentation importante de leur nombre partout dans le monde ainsi qu'une reconnaissance institutionnelle dont témoigne leur inscription dans les textes réglementaires (cf. fig. 1 et encadré).

Loi relative aux jardins collectifs, Sénat, 2003

« On entend par jardins partagés les jardins créés ou animés collectivement, ayant pour objet de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives et étant accessibles au public. »

La situation strasbourgeoise

A Strasbourg, la convention dévoile les valeurs qui sont attachées aux objectifs définis par la collectivité.

« Un jardin partagé est un jardin qui se conçoit, se construit et se cultive à plusieurs. Il offre à chacun la possibilité de travailler à une réalisation commune. Il s'agit avant tout d'un jardin de projets, élaborés collectivement. Il suppose une implication forte des participants, ainsi qu'une concertation et une coopération entre les jardiniers et les partenaires éventuels, et ceci dans la durée.

C'est un lieu de vie convivial ouvert sur le quartier, qui favorise la rencontre entre les différentes générations et cultures. Fondé sur des valeurs de

Premier jardin partagé en France (Lille)
+ création du réseau national informel "Jardin dans Tous Ses Etats" (JTSE)

à Paris, 3^e forum international sur les jardins organisé par la Ville de Paris et le réseau du JTSE

Paris : plus de 100 jardins partagés ;
Strasbourg : environ 30 jardins partagés

1997

2003

2005

2012

2017

Vote par le Sénat de la proposition de loi relative aux jardins collectifs, qui reconnaît l'existence des jardins partagés et d'insertion + Création du programme parisien Main Verte

à Strasbourg, Colloque international "Villes jardinées et initiatives citoyennes", organisé par la Ville de Strasbourg, le réseau JTSE, l'AFJDEVP (Association Française des Directeurs de Jardins et d'Espaces Verts Publics) et le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique territoriale).

Figure 1 : L'implantation des jardins partagés en France : quelques jalons historiques © Sachsé V., 2017.

partage, de solidarité et de créativité, il contribue de ce fait à la création du lien social.

Un jardin partagé fournit ainsi un cadre épanouissant qui favorise la découverte, l'autonomie, l'échange, l'expérimentation, la prise d'initiative, l'autonomie dans le respect d'autrui et de l'environnement.»

En 2003, l'association ECO-Conseil¹ effectue une étude exploratoire pour la mise en œuvre des jardins partagés à Strasbourg². Depuis lors, de nouveaux jardins fleurissent chaque année. ECO-Conseil se place également comme interlocuteur privilégié entre les jardins strasbourgeois et le réseau national du Jardin dans Tous Ses Etats (JTSE³). L'Eurométropole s'approprie la thématique : outre le soutien aux créations de jardins partagés sur son territoire, elle lance, en mars 2017, la démarche « Strasbourg ça pousse⁴ » qui « invite les Strasbourgeois à jardiner leur ville ». Cette initiative comprend les jardins partagés, mais ne se limite pas à cette forme de végétalisation de la ville.

Les jardins partagés sont alors envisagés au prisme de la transition écologique comme des lieux où peut s'ancrer le changement dans le quotidien des citoyens. En effet, leur multifonctionnalité permet de soulever les enjeux écologiques en particulier liés à l'alimentation mais aussi à l'organisation.

La transition écologique : successeur du développement durable ou nouveau modèle ?

La transition écologique est, depuis les années 2000, un terme principalement utilisé par les acteurs opérationnels, notamment au sein des institutions publiques. En effet, en 2017, l'ancien ministère de l'Environnement (1971) puis de l'Écologie et du Développement durable (2007) devient, après quelques modifications, le ministère de la transition écologique et solidaire. La thématique est saisie par un certain nombre de chercheurs mais est surtout portée par des personnalités comme Rob Hopkins⁵ qui a créé et anime depuis 2006 le mouvement des « villes en transition », né en Angleterre. Les grands traits qui caractérisent la transition écologique peuvent se résumer ainsi : la « transition implique [...] une transformation d'un système sociétal à un autre », en l'occurrence, le passage d'un « modèle de production et de consommation non soutenable vers un modèle

socio-économique qui a un impact environnemental "acceptable" ou soutenable à long terme » (Stamm 2015).

Dans le cadre de notre étude nous avons examiné dans quelle mesure les jardins partagés permettent de dépasser des solutions qui promeuvent soit le changement des comportements individuels soit l'action publique comme réponses indépendantes, pour considérer une troisième voie. Cette analyse apporte un éclairage nouveau sur les chemins qu'ouvre la transition écologique, entre « pouvoir d'agir d'une communauté d'appartenance territoriale et processus voulant avoir une influence sur le politique et les institutions » (Laigle 2013).

De « l'environnementalisme ordinaire à la remise en question du modèle de production

Les jardins partagés, au-delà de l'engagement qu'ils expriment en se positionnant spatialement dans la ville, sont aussi vecteurs de modes d'organisation particulière. À travers l'expérience du jardin, c'est un microcosme social qui s'active et qui est traversé par de nombreuses dynamiques (Blanc & Paddeu, 2018). Un point commun à toutes ces initiatives est la volonté de cultiver en suivant les principes de l'agriculture biologique. Globalement le discours tend vers la protection de l'environnement qui passe par des techniques respectueuses de la biodiversité animale et végétale. Les enjeux alimentaires sont également mobilisés : les jardins partagés sont l'occasion d'expérimenter et de remettre en question le modèle conventionnel de production alimentaire au profit d'autres types d'agriculture (biologique, permaculture, agroécologie). Ils participent enfin à penser la dynamique de relocalisation de la production et de distribution des aliments.

TÉMOIGNAGE : « {Participer à un jardin partagé}, c'est le fait de cultiver autrement, de démontrer qu'on peut avoir un autre rapport à l'accès à la culture, quand on voit qu'on peut cultiver sans mettre de pesticide, d'ingrédients chimiques... on commence à comprendre que pour alimenter les populations c'est faisable... le jardin oblige à vivre avec les saisons et si {on voit} à la maison des courgettes au mois de décembre, on se dit qu'elles sont forcément cultivées en serre ou hors-sol... et que les seules vraies bonnes tomates qu'on peut trouver, c'est celles qu'on cultive soi-même... en tous cas pas dans la grande distribution, même les plus chères ne sont pas bonnes. » (Extrait d'entretien avec un membre du jardin partagé « Lombric Hardi », août 2016)

¹ Association créée en 1987, Eco-Conseil a pour but de promouvoir le conseil en environnement, la gestion environnementale, et la formation d'éco-conseiller. C'est une structure qui travaille notamment pour et avec l'Eurométropole et se trouve également au contact des acteurs associatifs comme les jardins partagés et les associations de compostage.

² <http://www.ecoconseil.org/decouvrir-nos-actions/accompagnement-de-projet/les-jardins-partages>

³ <http://jardins-partages.org/> (consulté le 15/04/2020)

⁴ <http://www.strasbourgcapousse.eu/> (consulté le 15/04/2020)

⁵ "Enseignant de permaculture" qui a écrit plusieurs livres sur la transition..

Les jardins partagés sont également des lieux qui accueillent une réelle biodiversité ce qui les inscrit dans les trames vertes (cf. *In Situ* n°9). Il y a, à Strasbourg en 2020, une trentaine de jardins partagés et/ou associatifs dont quatorze sont intégrés dans le Parc Naturel Urbain qui fait lui-même partie d'une logique urbaine de valorisation écologique.



Figure 2 : Une journée de travaux communs au Lombric Hardi.

© Facebook du Jardin Partagé « Le Lombric Hardi », octobre 2017

TÉMOIGNAGE : « Dans un jardin partagé on partage d'autres choses que du jardinage (...) on partage des outils, on partage des bons moments, on partage des livres, on partage éventuellement des astuces (...), il y a une transmission des savoirs. » (Extrait d'entretien avec un membre du Lombric Hardi, août 2016)

« C'est vraiment plus un lieu de rencontre et de partage. La plupart des voisins que je connais dans le quartier je les ai rencontrés comme ça. C'est intergénérationnel (...) ça va de 25 à 60 ans. » (Extrait d'entretien avec une membre du jardin des Alisiers, octobre 2016)

Ces jardins représentent des espaces urbains « ouverts », des lieux de rencontre, de convivialité et d'échanges (de pratiques, de savoirs, de graines) qui ne nécessitent pas de transactions marchandes (fig.2). Ils sont animés par une forte dimension sociale, ce qui se traduit par la présence systématique d'espaces communs (fig.3). Les jardins constituent ainsi des expériences locales, ascendantes et non gouvernementales.

Les jardins partagés : un enjeu transversal qui intéresse et implique une multitude d'acteurs

La mise en place et la gestion des jardins partagés à Strasbourg implique de nombreux acteurs : des habitants, des élus, des services municipaux ou communautaires (« espaces verts et de nature » puis « jardins familiaux »), ou encore des sous-traitants de la ville comme ECO-Conseil (fig.4).

L'étude des jardins partagés dévoile la dimension incrémentale et erratique de la construction des politiques publiques et de la gestion des espaces publics.

Les services techniques doivent s'adapter à la demande politique et coordonner leurs actions entre eux, des rapports de pouvoir s'instaurent parfois reflet d'intérêts divergents (entre le service aménagement et espaces verts par exemple). À côté de ces questions de territoire, des sous-traitants comme ECO-Conseil agissent également dans le domaine de l'agriculture urbaine et contribuent à la valorisation des jardins partagés sur le territoire. Le chargé de mission de la structure est en contact avec le projet de végétalisation de la ville mis en place au printemps 2017, « Strasbourg ça pousse ».

Vers de nouveaux modèles de gouvernance ?

Les jardins partagés étudiés à Strasbourg illustrent ces nouvelles techniques de gouvernement et de gestion de l'espace public où, dans le cadre d'une réduction des coûts de gestion et dans un contexte général de responsabilisation des individus face aux problèmes environnementaux, des modèles de projet sont élaborés ensemble. Ils s'insèrent en définitive dans un réseau associatif plus large qui promeut un changement dans la société, notamment dans les modes de gouvernance concernant des thématiques environnementales. C'est à ce niveau que les acteurs associatifs peuvent interpeller le système institutionnel et éventuellement en changer certains cadres.

À Strasbourg, les associations de jardins partagés rencontrées sont en lien avec d'autres associations (compostage, apiculture...), ainsi qu'avec des centres socio-culturels. Certains des jardiniers font partie des services de l'Eurométropole et certains sont membres de partis politiques, ce qui rend compte d'une certaine porosité entre le monde associatif et la sphère institutionnelle.

Pour autant, les initiatives étudiées mettent en lumière l'ambivalence de dispositifs qui, d'un côté, offrent un espace d'expression et d'action pour les citoyens, de l'autre, reproduisent, voire promeuvent des valeurs intrinsèques au modèle néolibéral, notamment le mode de fonctionnement par projets.



Figure 3 : Espace commun du Jardin Partagé des Alisiers .

©Sachsé V., octobre 2016.

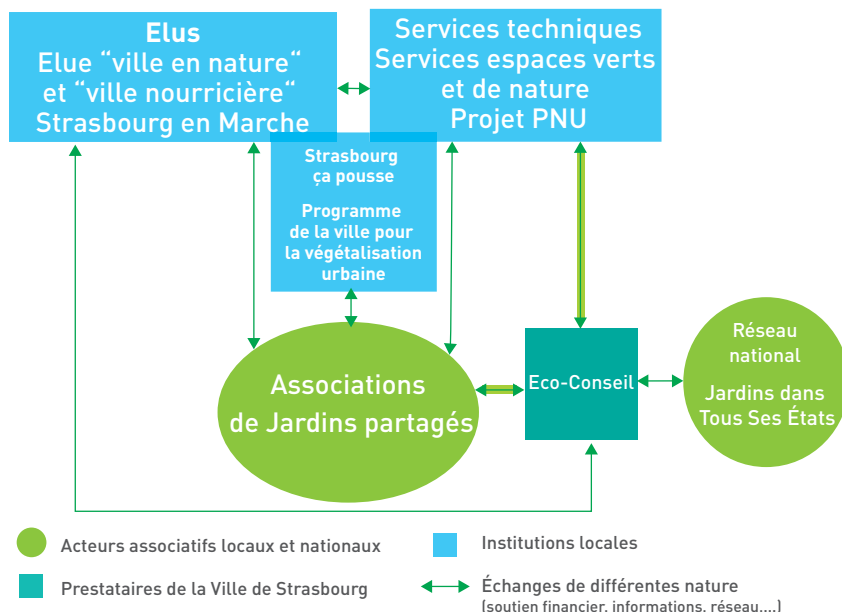


Figure 4 : Insertion des jardins partagés dans les cadres institutionnels locaux à Strasbourg
© Sachse V., 2020.

Ce dernier, qu'illustrent par exemple les ateliers promus par la collectivité pour mettre en concurrence les initiatives habitantes, est devenu un mode d'organisation de la société et une manière de gérer les comportements (Boltanski et Chiapello, 1999). La façon dont les personnes évoquent et conçoivent les modalités d'organisation laissent transparaître, notamment à travers le langage, des logiques entrepreneuriales et managériales. Aujourd'hui, différentes « politiques » mises en place notamment par les villes montrent que celles-ci ont développé un intérêt marqué pour ces expériences citoyennes. C'est ce dont témoigne, à Strasbourg, la mise en place par l'Eurométropole de programmes,

de règlements et d'actions autour de la participation des citoyens. Sur ces sujets, l'approche en termes d'urbanisme participatif propose des éléments d'analyse. Ainsi, une des dynamiques récentes qui animent le débat concerne l'intégration des enjeux du « développement urbain durable » (Gauthier, Gariépy et Trépanier, 2008) comme levier pour intégrer la participation citoyenne comme moyen de répondre aux problématiques locales. La nécessité de maintenir des formes de dialogue et d'échange entre maîtres d'ouvrage, institutions et habitants semble alors marquer ces nouvelles formes d'aménagement urbain.

Zones Ateliers
LTSER FRANCE ENVIRONNEMENTALE URBAINE

cnrs Université de Strasbourg

Strasbourg.eu eurometropole

DynamE Dynamiques Européennes

Conception graphique : Zone Atelier Environnementale Urbaine, ZAEU, Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme - Alsace (MISHA)
5, allée du Général Rouvillois
CS 50008

Pour aller plus loin

Blanc N. et Paddeu F. (2018) « L'environnementalisme ordinaire. Transformer l'espace public métropolitain à bas bruit ? », *EspacesTemps.net* [En ligne], URL : <https://www.espacestems.net/articles/lenvironnementalisme-ordinaire-transformer-lespace-public-metropolitain-a-bas-bruit/>
Boltanski L. et Chiapello E. (1999) *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris : Gallimard.
Duchemin E. (2012) Agriculture urbaine : quelle définition ? Une actualisation nécessaire ? *AgriUrbain - Carnet de recherche du Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AULAB)*, <https://agriurbain.hypotheses.org/2705> (consulté le 15/04/2020).

Gauthier M., Gariépy M., Trépanier M. O. (2008) *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme : planification territoriale, débat public et développement durable*. Les Presses de l'Université de Montréal.

Laigle L. (2013) Pour une transition écologique à visée sociétale », *Mouvements*, 3, n° 75 : 135-142.

Stamm C.B. (2015) Si la transition écologique avait lieu... Une prospective sociologique pour élargir la discussion sur la responsabilité des entreprises, *Revue de l'organisation responsable*, 2 (Vol. 10).

Auteur et contact

Victoria Sachse, Docteur, DynamE (victoria.sachse@yahoo.fr).

Accès aux données

Les données relatives au suivi scientifique sont disponibles auprès des auteurs.
Les demandes doivent leur être adressées.